

Montréal, 22 septembre 2006

Me Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Raymonde Gagnon, SF

Montréal, 22 septembre 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Montréal, 22 septembre 2006

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Raymonde Gagnon, SF

MISSION,
VISION, VALEURS

MISSION

Assurer la protection du public, en établissant la compétence des sages-femmes lors de leur admission à la pratique; en s'assurant du maintien de la compétence des sages-femmes via la formation continue et l'information; en assumant régulièrement une inspection professionnelle des sages-femmes; en voyant au respect des obligations déontologiques et réglementaires; en traitant équitablement les plaintes formulées contre les sages-femmes.

VISION

Offrir un environnement favorable au développement professionnel de la sage-femme au Québec, en prenant position dans les débats touchant la santé, la périnatalité, l'organisation des soins de santé et du système professionnel; en informant la population sur les sujets touchant la naissance et la périnatalité.

La sage-femme : la professionnelle de la maternité. La sage-femme est la première professionnelle à qui s'adressera la femme lorsqu'elle deviendra enceinte ou désirera s'informer sur sa grossesse; elle est la première intervenante dont l'expertise et la compétence la désignent comme la professionnelle du suivi complet de la maternité, lorsque tout se déroule normalement.

VALEURS

Le respect, la responsabilité et l'imputabilité, l'intégrité et l'équité sont les valeurs qui guident et mobilisent l'Ordre des sages-femmes du Québec, dans la réalisation de sa mission et de ses orientations.

Le respect : L'OSFQ travaille dans le respect de la diversité d'opinion et le respect de la différence.

La responsabilité et l'imputabilité : L'OSFQ s'acquitte des obligations qui lui sont confiées en vertu du *Code des professions*, principalement en assurant l'encadrement de ses membres, et rend compte aux différentes instances de ses activités, dans une perspective à court, moyen et long terme.

L'intégrité : Par le *Code de déontologie*, l'OSFQ définit les exigences pour que l'éthique soit omniprésente au sein des relations tant de la sage-femme avec la femme, que de la sage-femme avec ses pairs et les autres membres de la société.

L'équité : L'OSFQ fait preuve de vigilance pour traiter ses membres avec justice.

MEMBRES DU *membres du* BUREAU *bureau*

Administratrices

Présidente	Raymonde Gagnon, SF
Vice-présidente	Dominique Porret, SF (jusqu'au 20 janvier 2006)
	Marie-Ève St-Laurent, SF (depuis le 20 février 2006)
Secrétaire	Marie-Ève St-Laurent, SF (jusqu'au 20 février 2006)
	Julie Pelletier, SF (depuis le 20 février 2006)
Trésorière	Marleen Dehertog, SF
Administratrice	Marie Brunet, SF
Administratrices nommées par l'Office des professions	Jeanne Harnois-Frigon Élisabeth Normandeau

PERMANENCE *permanence*

Secrétaire générale	Louise Lanctôt
Agente de bureau	Marie-Hélène Sarrasin

Sommaire

Mission, Vision, Valeurs	2
Membres du Bureau	3
Permanence	3
Rapport de la présidente	4
Mot de la secrétaire générale	10
Rapport de la secrétaire	11
Conseil consultatif	11
Renseignements généraux	12
Activités du Bureau	13
Inspection professionnelle	16
Bureau de la syndique	18
Comité de révision	19
Comité de discipline	20
Affaires légales	21
Admission à l'exercice	22
Comité de la formation continue	23
Comité provisoire de la formation des sages-femmes	24
Étude et d'enquête sur les mortalités et morbidités périnatales	26
Comité de développement	27
Représentation à différents comités	28
États financiers au 31 mars 2006	29
Annexe : Philosophie des sages-femmes	38

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

*rapport de la
présidente*

L'exercice 2005-2006 vient tout juste de se terminer et nous entamons déjà la dernière année où, selon l'article 79 de la Loi sur les sages-femmes du Québec, l'Office des professions doit faire le bilan des huit années de notre pratique comme ordre professionnel, auprès du Ministre responsable des lois professionnelles.



Que de chemin parcouru depuis nos luttes pour la reconnaissance de notre profession, en passant par les projets pilotes et la création d'un ordre professionnel, jusqu'à aujourd'hui avec toute notre réglementation.

Nous avons construit l'ordre professionnel des sages-femmes avec la force de notre volonté et l'implication de chacune d'entre vous. Ce que l'Ordre est devenu, nous le devons à l'adhésion de ses membres, à toutes les membres qui ont travaillé, sans compter leurs heures, à l'administration de l'Ordre et aux comités statutaires.

L'année 2005-2006 a été importante pour le développement et la consolidation de la profession. Les priorités stratégiques ont été adoptées en tenant compte de la mission de l'Ordre, mais aussi de la promotion des valeurs des sages-femmes pour que la pratique sage-femme prenne définitivement son envol dans le système professionnel et dans le réseau de la santé. Voici un aperçu des réalisations de l'Ordre concernant ces priorités.

La réglementation professionnelle

Au cours de l'année qui vient de se terminer, l'Ordre a complété l'ensemble de la réglementation nécessaire au fonctionnement d'un ordre professionnel, conformément au *Code des professions*.

Le Bureau étudie présentement le projet de *Règlement sur le Comité de formation de la pratique sage-femme*. Ce règlement devrait cheminer rapidement, puisqu'il s'agit d'un règlement assez similaire pour tous les ordres professionnels.

Le projet de *Règlement sur l'assurance responsabilité* a été approuvé et est en attente de son adoption.

Le *Règlement sur les équivalences de diplôme et de formation* devrait être adopté bientôt. Il est très attendu. Depuis 2005, date à laquelle le *Règlement sur les diplômes donnant accès au permis* a été adopté, l'OSFQ ne peut plus utiliser le *Règlement sur les critères généraux de compétence et de formation des sages-femmes* en vigueur durant les projets pilotes pour évaluer les dossiers des candidates sages-femmes formées à l'étranger. De nombreux dossiers sont en attente d'évaluation.

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) s'est investi dans un projet visant à soutenir financièrement les ordres professionnels dans l'évaluation des dossiers des professionnels

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

*rapport de la
présidente*

formés à l'étranger. Le MICC souhaite faciliter l'accès aux professions réglementées avec la création d'outils d'évaluation.

L'OSFQ a commencé des démarches auprès du MICC pour obtenir une aide financière. Cette aide permettra de créer des outils adéquats pour évaluer et traiter rapidement les dossiers des candidates formées à l'étranger.

Le projet de *Règlement sur la liste des médicaments pouvant être prescrits et administrés par une sage-femme* de même que le projet de *Règlement sur les examens et analyses pouvant être prescrits, effectués et interprétés par une sage-femme*, ont été déposés à l'OPQ et sont en attente d'adoption. L'Ordre croit que l'adoption prochaine de ces règlements améliorera les services offerts aux femmes et actualisera la pratique des sages-femmes, rendant possible une collaboration encore plus optimale entre les divers professionnels.

Développement de la profession

Le développement et l'accessibilité aux services de sages-femmes demeurent une priorité pour l'OSFQ. Au cours de la dernière année, tout comme lors des années précédentes, l'Ordre a multiplié les efforts afin que les femmes et les familles québécoises puissent recourir aux services d'une sage-femme, si tel est leur désir. Le développement passe par la création de nouvelles maisons de naissance et par la disponibilité réelle du choix des trois lieux de naissance. L'Ordre souhaite que les femmes puissent choisir librement de donner naissance assistées d'une sage-femme,

dans une maison de naissance, à domicile ou dans un centre hospitalier.

◆ Comité de développement

Pour soutenir les membres qui participent au développement de nouvelles maisons de naissance ou à la rédaction d'ententes, l'Ordre a mis sur pied un comité de développement de la pratique. Le comité s'est rapidement impliqué et a élaboré une grille d'évaluation des projets qui a été approuvée par le Bureau. Cette grille a notamment permis l'étude de plusieurs projets, dont celui de Shawinigan, de Gatineau, du CSSS Jeanne-Mance à Montréal, du CSSS de St-Jérôme.

◆ Lignes directrices

L'OSFQ a créé en 2003 un comité pour faire l'analyse des besoins et des ressources nécessaires à l'élaboration des lignes directrices. Un sondage sur la question a été mené en décembre 2005 et les résultats indiquent qu'une grande majorité des membres souhaitent une harmonisation de la pratique et veulent que l'OSFQ émette des lignes directrices.

◆ Planification

L'Ordre a rencontré à de nombreuses reprises les gens impliqués dans le dossier sage-femme au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ces rencontres visaient à les informer des besoins des sages-femmes afin d'assurer leur présence dans le réseau.

Dans le but de cibler les ressources nécessaires pour le développement des services pour les prochaines années, l'Ordre, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), a fait une projection

des effectifs futurs nécessaires pour répondre à la demande de la population.

L'OSFQ a demandé au MSSS de créer une Table MSSS-UQTR-OSFQ sur la planification des effectifs. Toutefois le MSSS a préféré retarder la mise en place de cette Table afin de se concentrer sur la politique de périnatalité.

◆ **Les services de sages-femmes**

En novembre 2005, le MSSS faisait parvenir une étude sur les services en périnatalité.

Les résultats de l'*Étude sur les attentes des femmes en âge de procréer* à l'égard des services de périnatalité (sondage SOM) montraient l'intérêt grandissant de la population pour la pratique et la profession sage-femme. L'OSFQ a rencontré le Ministre pour discuter de l'analyse de l'Ordre sur ces données et sur leur utilisation afin d'améliorer et de mieux cibler les efforts de développement des services de sages-femmes. Ce sondage nous apprend que 83 % des femmes qui ont déjà eu un enfant veulent être suivies par le même professionnel tout au long de la grossesse et que ce professionnel assiste à l'accouchement. Il s'agit d'un élément caractéristique de la pratique sage-femme.

Malgré l'absence d'un véritable plan promotionnel des services de sages-femmes, le sondage SOM fait ressortir que six (6) ans seulement après la légalisation de la profession sage-femme, 10 % des femmes se disent prêtes à choisir une sage-femme pour le suivi pré et postnatal. Pourtant, seulement 1,8% des femmes peuvent actuellement faire ce choix.

Le sondage SOM indique également que le choix du lieu de naissance des femmes préférant être assistées par une sage-femme pour leur accouchement s'établit à 45 % à la maison de naissance, 43 % à domicile, 13 % en centre hospitalier.

◆ **Politique de périnatalité**

En janvier 2006, le MSSS faisait parvenir le projet de politique de périnatalité pour commentaires. L'Ordre a participé activement aux consultations et a travaillé sur le document concernant la pratique sage-femme. Il a proposé des modifications conformes à la pratique et à la *Loi sur les sages-femmes*. Il a participé à des réunions sur le sujet. L'Ordre a également demandé à ses membres d'assister aux consultations du MSSS dans les différentes régions du Québec.

Les éléments positifs de cette politique sont sans contredit la proposition d'ouvrir 21 maisons de naissances d'ici 2010 et l'objectif de 10 % des suivis de grossesse par des sages-femmes.

Ce projet de politique de périnatalité représente un pas important pour que soient reconnus les sages-femmes comme intervenantes de première ligne. L'Ordre a mis l'accent sur la nécessité de déployer les services de sages-femmes pour répondre à la demande de la population.

La demande des femmes et de leurs familles ne cesse de croître. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'orienter vers les sages-femmes. L'OSFQ et l'UQTR sont prêts à répondre à cette demande accrue dans la mesure où des préceptrices sont disponibles pour accueillir les étudiantes sages-femmes dans leurs milieux de stage

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

*rapport de la
présidente*

Avec cette politique, selon les prévisions conservatrices de l'Ordre, si on tient compte des sages-femmes retraitées, ou qui retournent aux études, ou qui partent en congé de maternité, ou qui quittent la profession, environ une centaine de nouvelles sages-femmes pourront se prévaloir de l'ouverture des postes en 2010-2011. L'Ordre travaillera de concert avec l'UQTR pour augmenter le nombre de sages-femmes concurremment au nombre de postes prévus.

◆ Les services préhospitaliers

L'Ordre a travaillé de concert avec les services préhospitaliers du MSSS afin que les services ambulanciers soient facilement accessibles et bien adaptés en cas de transfert pour les accouchements à domicile. Ce travail a permis de leur faire connaître la pratique, de clarifier les rôles et les responsabilités de la sage-femme comme responsable des soins jusqu'à la prise en charge par le centre hospitalier.

◆ Statistiques

Un Comité statistiques a d'abord effectué une compilation des données statistiques recueillies dans les maisons de naissance afin de faire une étude comparative de leur contenu et des moyens utilisés. Par la suite, les données à être colligées ont été ciblées en concertation avec les équipes de sages-femmes et le MSSS.

L'Ordre a travaillé en collaboration avec le MSSS à l'instauration de ces statistiques uniques et spécifiques à la pratique sage-femme, à partir des types de données utilisées universellement par les membres. L'Ordre a participé à l'élaboration du contenu de la base de données en fonction des besoins locaux, provinciaux et ministériels. Cette

banque statistiques doit colliger des données pertinentes et dresser un portrait de la pratique sage-femme au Québec, ce qui n'a pas été fait depuis les projets pilotes.

La base de données est à l'essai au Centre de maternité de l'Estrie depuis février 2006. L'Ordre et le MSSS travaillent actuellement à bonifier la base de données en fonction des expériences et des commentaires de l'équipe de l'Estrie. La base de données devrait être disponible et opérationnelle au cours de la prochaine année.

Relation avec les membres

Afin de tisser des liens solides avec les sages-femmes du Nunavik, membres de l'OSFQ, l'Ordre a mis sur pied un comité pour se pencher sur la situation particulière de ces sages-femmes. Le Comité du Nunavik a pour mandat de faire des recommandations sur les décisions à prendre concernant les demandes et les problématiques de cette région.

L'Ordre a également créé un comité de communication dont le mandat est de faire un état de la situation et de proposer un plan de communication. Le comité doit proposer les moyens susceptibles de répondre adéquatement aux besoins d'information des membres. Dans l'intervalle, l'OSFQ a produit un nouveau numéro du Maïa en décembre 2005. Ce bulletin donne un aperçu des derniers faits, des opinions et de certaines recherches.

L'OSFQ a veillé à informer ses membres sur les dossiers actifs dans le réseau. Il a émis des avis concernant des projets pouvant avoir une influence

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

*rapport de la
présidente*

sur leur pratique et leur profession afin qu'elles restent vigilantes et participent aux changements. En support à l'adoption du *Règlement sur les normes de pratique et conditions d'exercice lors d'accouchements à domicile*, l'OSFQ a produit des documents d'accompagnement pour ses membres. Il a également rédigé un document informatif et explicatif destiné à la clientèle.

Dans ses actions auprès du Ministère sur la politique de périnatalité notamment, l'Ordre a informé ses membres de sa position et de la position du Ministère. Il a invité ses membres à se mobiliser pour la pratique et à défendre les valeurs de la pratique sage-femme.

L'Ordre a fait parvenir aux membres les résultats du sondage sur les lignes directrices. Il a apporté tout le soutien aux membres pour mettre en place des services de façon sécuritaire.

Lors de la Journée internationale des sages-femmes, l'OSFQ a diffusé des communiqués auprès de ses membres, des organismes communautaires en périnatalité, des établissements et organismes du réseau pour faire connaître l'Ordre, les sages-femmes, leurs valeurs, leur philosophie, assurant ainsi une présence dans le réseau et dans le public.

Au plan national, l'Ordre est de plus en plus présent. À cet égard, l'Ordre participe au Consortium canadien des ordres de sages-femmes (CMRC) pour l'entente de mobilité des sages-femmes, les examens pancanadiens, ainsi que sur différents sujets concernant la pratique sage-femme.

L'OSFQ a participé à une réunion du CMRC en novembre à Halifax, de même qu'au congrès annuel de la Canadian Association of Midwives (CAM). Ces réunions ont constitué de belles opportunités de rencontres et d'échanges avec les sages-femmes des autres provinces canadiennes.

Construire un ordre professionnel solide et dynamique

Pour se renforcer et accroître sa stabilité, l'Ordre a procédé à une restructuration qui a conduit à l'ouverture d'un poste de secrétaire générale. Depuis un an, l'OSFQ a entamé une démarche pour partager les tâches entre la présidence, le Bureau et le secrétariat général afin de renforcer les services aux membres.

Ce processus se poursuit dans une optique d'optimisation des ressources et d'efficacité. L'Ordre est soucieux d'améliorer l'organisation de la permanence qui assure le soutien au Bureau, aux comités et aux membres.

Hommage à nos membres dans les différents comités

Au nom de l'Ordre, des membres du Bureau et en mon nom personnel, je tiens à souligner l'excellent travail et le dévouement des nombreuses sages-femmes impliquées au sein des différents comités de l'Ordre. Bien que nous soyons peu nombreuses, l'Ordre compte sur des membres dynamiques ayant à coeur la protection du public, le développement

**RAPPORT DE LA
PRÉSIDENTE***rapport de la
présidente*

et l'expansion de la profession sage-femme au Québec.

Cette énergie est certes une clé importante dans le bon fonctionnement de l'Ordre. L'Ordre est conscient du travail constant des sages-femmes pour développer leur pratique, leur profession, leur ordre professionnel, sans compter leurs heures et

tout en assurant les services de sage-femme auprès de leur clientèle.

C'est pourquoi l'Ordre remercie les sages-femmes pour leur persévérance et leurs actions concrètes qui ont renforcé la profession et leur ordre professionnel.

Raymonde Gagnon, SF
Présidente

sage-femme

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

*mot de la
secrétaire générale*

En avril 2005, le Bureau se penchait sur la réorganisation de la permanence et ouvrait le poste de secrétaire générale.

Entrée en fonction en juin 2005, le mandat de la secrétaire générale consistait à agir comme support au Bureau, d'assister les comités de l'Ordre conformément à la *Loi sur les sages-femmes du Québec* et au *Code des professions*.

La secrétaire générale est également responsable du soutien administratif de la permanence, des processus de protection du public, du bon fonctionnement des comités, des communications internes et des services aux membres.

Avec peu de moyens, la permanence doit répondre aux obligations dévolues à un ordre professionnel et vérifier que la protection du public soit respectée dans l'organisation du travail à l'interne et dans les comités statutaires.

Consolidation de la permanence

Pour consolider la permanence, il a fallu mettre en place des mécanismes de circulation de l'information, structurer le soutien administratif aux comités, établir des échéanciers pour respecter les besoins des divers comités.

Parmi les autres mécanismes mis en place depuis juin 2005, il y a notamment la création d'une base de données pour gérer les inscriptions au Tableau de l'Ordre. Cette base de données permet de dresser et d'analyser le profil des membres. Une deuxième base de données simplifiée permet actuellement de tenir à jour les demandes des sages-femmes formées à l'étranger.

Interface avec les membres et les organismes

Une fonction importante a été l'établissement d'un lien de confiance avec les membres de l'OSFQ et d'une interface souple avec le Bureau, ainsi qu'avec les différents organismes du réseau et du système professionnel.

Les membres ont appris peu à peu à utiliser les services de la secrétaire générale pour les soutenir dans l'application de la loi et de ses règlements, pour les conseiller sur certains sujets. Cet exercice a permis aux membres de s'approprier leur ordre. Le grand défi qui s'annonce est de parachever la consolidation de la permanence. La réorganisation n'est pas complètement terminée. La permanence reconnaît l'importance de mettre à la disposition des membres des services de qualité.

Louise Lanctôt
Secrétaire générale

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Mandat

La secrétaire assume les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le *Code des professions* et les règlements applicables de l'Ordre.

La secrétaire est notamment responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification des séances régulières, extraordinaires et de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau et de l'Assemblée générale. Elle assure la transmission de tous les règlements en vigueur adoptés par le Bureau aux membres de l'Ordre. Elle organise et surveille le bon déroulement des élections des administratrices et de la présidente de l'Ordre. Enfin, elle assure un soutien administratif aux activités du Conseil consultatif. Elle veille à la confection et à la conservation des procès-verbaux, des avis et des recommandations du Conseil. Elle convoque, sur demande, les réunions des membres du Conseil.

CONSEIL CONSULTATIF

Mandat

Le Conseil consultatif a pour mandat de donner au Bureau des avis et des recommandations concernant les projets de règlement de l'Ordre, avant qu'il ne les adopte, ainsi que sur tout autre question concernant la profession de sage-femme que le Bureau juge opportun de lui soumettre.

Le Conseil consultatif doit également, par l'intermédiaire du Bureau, donner des avis et des recommandations au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles ou à l'Office des professions du Québec sur toute question que ceux-ci jugent opportun de soumettre au Conseil concernant la profession sage-femme.

Membres

Marlène Boily infirmière, présidente
Johanne Gagnon, sage-femme
Sylvie Berthiaume, médecin
Diane Francoeur, médecin
Gilles Allard, pharmacien
Mireille Bouffard, représentante du public

Activités

Le Conseil consultatif a tenu une réunion en cours d'année. Le comité a donné son avis sur le *Règlement sur les équivalences de diplôme et de formation*.

Informations relatives au permis 2005-2006

Nombre total d'inscriptions au Tableau au 31 mars 2006	87
Incluant les membres avec un permis restrictif	7
Incluant les autorisations spéciales délivrées selon l'article 33 du <i>Code des professions</i>	5
Nombre de réinscriptions au 1^{er} avril 2005	70
Nombre d'inscriptions en cours d'année 2005-2006	17
Incluant nouvelles diplômées de l'UQTR	8
Radiations pour non paiement de la cotisation (résolution 2.7.1)	5

Répartition des membres par région administrative

01 : Bas Saint-Laurent	7	10 : Nord-du-Québec	0
02 : Saguenay – Lac Saint-Jean	0	11 : Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	0
03 : Québec	0	12 : Chaudière – Appalaches	11
04 : Mauricie et Centre-du-Québec	11	13 : Laval	0
05 : Estrie	10	14 : Lanaudière	0
06 : Montréal	26	15 : Laurentides	1
07 : Outaouais	8	16 : Montérégie	0
08 : Abitibi-Témiscamingue	0	17 : Nunavik	13
09 : Côte-Nord	0	Hors du Québec	0

Cotisations pour l'exercice 2005-2006

La cotisation régulière pour l'année 2005-2006 était de 1 450 \$. À cela s'ajoute la cotisation obligatoire pour le financement de l'Office des professions du Québec, plus la TPS et la TVQ, pour un total de 1 688,06 \$. La cotisation des nouvelles diplômées de l'UQTR a été fixée à 60 % du montant de la cotisation régulière pour la première et deuxième année d'inscription au Tableau. Le versement de la cotisation est fixé au début de l'exercice financier, soit le 1^{er} avril de chaque année. Toutefois, les membres peuvent opter pour un paiement en deux ou quatre versements, à date fixe, soit les 1^{er} avril, 1^{er} juin, 1^{er} août et 1^{er} octobre.

ACTIVITÉS *activités* DU BUREAU *du bureau*

Au cours de l'exercice 2005-2006, tout en s'acquittant des différentes responsabilités qui lui sont imparties en vertu du *Code des professions* et de la *Loi sur les sages-femmes* ainsi que des règlements qui en découlent, le Bureau a tenu au cours de son 7e mandat 25 réunions, dont 12 séances régulières et 13 réunions extraordinaires. Il a adopté plusieurs résolutions dont voici les principales.

Marie-Ève St-Laurent, SF
Secrétaire, jusqu'au 20 février 2006

Julie Pelletier, SF
Secrétaire depuis le 20 février 2006

Résolutions d'ordre administratif

Radié cinq (5) membres pour non-paiement de la cotisation.

Nommé une nouvelle administratrice au Bureau.

Élu deux administratrices aux postes de secrétaire et de vice-présidente.

Nommé des membres sur les comités statutaires et renouvelé leur mandat.

Émis huit (8) permis.

Adopté la date du 30 septembre 2005 pour l'assemblée générale annuelle 2004-2005 et le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale.

Résolutions d'ordre financier

Autorisé trois (3) signataires pour les effets bancaires.

Adopté les états financiers au 31 mars 2005.

Adopté le budget révisé 2005-2006.

Adopté les prévisions budgétaires 2006-2007 avec la modification de la cotisation des nouvelles diplômées et indexation de 2,5 % de la cotisation.

Proposé pour adoption à l'Assemblée générale annuelle (AGA) la cotisation 2006-2007 de 1 485 \$.

Proposé pour adoption à l'AGA de nommer la firme Rochon Legault, CA, vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

Fixé la cotisation des membres retraitées à 250 \$.

Décidé d'augmenter les frais d'ouverture de dossier à 40 \$ pour les nouvelles graduées de l'UQTR.

Décidé d'augmenter les frais d'ouverture de dossier à 75 \$ pour les sages-femmes accueillies par réciprocité.

Fixé à 75 \$ les frais d'obtention d'un certificat de bonne conduite.

Fixé à 25 \$ les frais pour chèque sans fonds.

Fixé à 50 \$ les frais de réinscription au Tableau ou de retard de paiement de la cotisation à moins d'un avis de la membre le 1er avril.

Adopté la politique sur les achats et les contrats de service de l'OSFQ.

Adopté la politique sur les honoraires et frais de déplacements.

Résolution d'ordre professionnel

Mandaté la chargée d'affaires professionnelles pour organiser une consultation sur le *Règlement de consultation et transfert* avec au moins une représentante de chaque maison de naissance.

Adopté le document « Compétences canadiennes des sages-femmes - 3e ébauche ».

Mandaté la chargée d'affaires professionnelles pour organiser une consultation sur les pratiques actuelles de l'AVAC.

Délégué madame Raymonde Gagnon et madame Dominique Porret au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2005-2006.

Délégué madame Marie-Ève St-Laurent au CIQ en remplacement de madame Dominique Porret.

Mandaté la secrétaire générale de l'Ordre pour obtenir certains renseignements sur les présumées situations de pratique illégale.

Mandaté mesdames Dominique Porret, Marlene Dehertog et Sandra Demontigny pour analyser le rapport sur les consultations et transferts et déterminer les niveaux d'intervention nécessaires.

Créé un comité de surveillance de la pratique illégale composé de deux (2) sages-femmes pour

élaborer le mandat du comité et proposer un mode de fonctionnement.

Mandaté mesdames Marie-Eve St-Laurent, Françoise Dufresne et Christine Roy pour former un comité du Nunavik, comprenant une membre inuite.

Créé la catégorie de membres retraitées.

Adopté le programme 2005-2006 du Comité d'inspection professionnelle.

Approuvé la version du 19 mai 2005 du *Règlement sur l'assurance responsabilité*.

Mandaté madame Sandra Demontigny pour représenter les sages-femmes sur le plan québécois contre la pandémie d'influenza.

Formé un Comité de développement pour étudier les projets de développement de la pratique.

Donné un accord sur le principe de l'examen canadien approuvé par le CMRC, en tenant compte des dispositions législatives et réglementaires propres à chaque province et territoire.

Demandé au Comité d'admission de formuler des commentaires sur le projet de *Règlement sur les équivalences de diplômes et formation* et sur les informations fournies par le CIQ.

Approuvé le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OSFQ* pour transmission à l'Office des professions du Québec.

Appuyé la résolution du CIQ sur les principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec.

Mandaté madame Micheline Leduc pour analyser le rapport du conseil du médicament.

Approuvé la liste de médicaments.

Mandaté la présidente pour signer l'entente de reconnaissance réciproque révisée.

ACTIVITÉS *activités* DU BUREAU *du bureau*

Nominations

Mesdames Micheline Leduc, Françoise Dufresne et Emmanuelle Hébert scrutatrices et mesdames Marie Brunet et Catherine Gerbelli substitués aux scrutatrices lors du dépouillement des votes de l'élection 2005.

Madame Catherine Gerbelli membre du Comité d'admission.

Madame Martine Lemay membre du Comité de discipline.

Madame Marie-Andrée Morisset membre du Comité provisoire de la formation.

Mesdames Isabelle Brabant, Sinclair Harris et Katie Drolet membres du Comité de formation continue.

Madame Margaret Moïse membre du Comité de révision.

Mesdames Lucie Hamelin, Anne Piltan, Dominique Porret et Christine Roy expertes pour la préparation d'un examen national par le CMRC.

Madame Margaret Moïse récipiendaire du prix du CIQ pour l'année 2005.

Madame Élisabeth Drévès présidente du comité d'inspection professionnelle.

Mesdames Céline Dufour et Thérèse Legault membres du Comité d'inspection professionnelle.

Madame Rebecca St-Onge membre du Comité de formation continue.

Madame Caroline Paquet membre du Comité d'études et d'enquête sur la morbidité et mortalité périnatale.

Madame Johanne Gagnon membre du comité de suivi de l'évaluation de la pratique sage-femme du MSSS.

Mesdames Micheline Leduc et Jeen Kirwen membres du Comité de surveillance de la pratique illégale.

Madame Julie Pelletier administratrice au Bureau pour compléter le mandat de madame Charlotte Landry.

Madame Josée Lafrance membre du Comité de discipline.

Madame Françoise Dufresne déléguée substitut de l'OSFQ au CMRC.

sage-femme

Mandat

Le mandat du Comité d'inspection professionnelle consiste à surveiller l'exercice de la profession par les membres et ce, par une vérification favorisant le développement des compétences professionnelles, dans le cadre d'un programme de surveillance générale.

À la demande du Bureau ou de sa propre initiative, le Comité d'inspection professionnelle pourra procéder à une enquête particulière sur la compétence professionnelle d'une membre.

.....

Membres du comité

Élisabeth Drévès, SF, présidente
Céline Dufour, SF, secrétaire
Morag Campbell, SF
Thérèse Legault, SF

Inspectrices

Isabelle Gascon, SF
Anne Piltan, SF
Christine Roy, SF
Carole Arès, SF

Activités

Du 1er avril 2005 au 31 mars 2006, le CIP s'est réuni sept (7) fois pour assurer le suivi du programme de visites régulières.

Le calendrier de visites comportait 13 visites régulières qui ont toutes été effectuées. Il s'agit de:

- * Deux (2) sages-femmes de la Maison de naissance Côte-des-Neiges, à Montréal ;
- * Trois (3) sages-femmes de la Maison de naissance Ouest-de-l'Île, à Montréal ;
- * Trois (3) sages-femmes de la Maison de naissance Mimosa, à St-Romuald, dans la région de Chaudière-Appalaches ;
- * Deux (2) sages-femmes du Centre de maternité de l'Estrie, à Sherbrooke ;
- * Trois (3) sages-femmes de la Maison de naissance de la Rivière, à Nicolet.

Le document pour la visite au Nunavik a été traduit en anglais. Le cahier d'autoévaluation a également été adapté à la réalité actuelle du Grand Nord.

**INSPECTION
PROFESSIONNELLE**

*inspection
professionnelle*

Durant l'année, le CIP a rédigé un nouveau cahier d'autoévaluation à partir des normes de pratique en vigueur depuis mai 2003. Il a également réexaminé la grille d'évaluation des visites régulières et entamé une nouvelle grille avec une référence au règlement sur l'accouchement à domicile.

Pour assurer le suivi des activités, trois (3) échanges avec le Bureau et deux (2) rencontres avec la Syndique ont eu lieu.

Le CIP a rencontré une (1) fois la responsable du Comité de formation continue pour organiser une formation sur la tenue de dossiers.

Le CIP a participé à une formation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Élisabeth Drévès, SF
Présidente du CIP

sage-femme

Mandat

Suite à une information à l'effet qu'un-e professionnel-le a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou à la *Loi sur les sages-femmes* et ses règlements, la syndique fait enquête conformément à l'article 122 du *Code des professions*. De sa propre initiative ou à la demande du Bureau, la syndique porte toute plainte qui paraît justifiée contre une sage-femme devant le comité de discipline, conformément à l'article 128 du *Code des professions*. Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des sages-femmes*, elle procède à la conciliation

Syndiques

Micheline Leduc, SF, syndique
 Jeen Kirwen, SF, syndique adjointe

Activités

Durant l'exercice 2005-2006, la syndique a reçu des appels téléphoniques et des demandes de divers professionnels et du public.

La syndique adjointe a demandé à être relevée temporairement de ses fonctions et n'a pas été remplacée.

Une syndique ad hoc a travaillé sur une demande d'enquête.

Demandes d'enquête

- * Demandes d'enquête déposées 2
- * Demandes d'enquête en cours 1
- * Dossiers fermés 2
- * Plainte portée devant le comité de discipline 0

Conciliation

- * Différend soumis à la conciliation 0
- * Plainte portée devant le Comité de discipline 0
- * Demande d'enquête 0

Micheline Leduc, SF
 Syndique

COMITÉ
comité
DE RÉVISION
de révision

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé à la Syndique la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision de la Syndique de ne pas porter plainte contre une membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Membres

Le Comité de révision est formé de trois personnes dont deux (2) membres nommées par le Bureau et d'une représentante du public choisie parmi les administratrices nommées par l'Office des professions, en vertu de l'article 78 du Code des professions.

Une troisième sage-femme est nommée par le Bureau pour faire partie du Comité de révision afin d'en assurer diligemment le bon fonctionnement advenant tout empêchement ou incapacité d'agir de l'une ou l'autre des sages-femmes nommées.

Marleen Dehertog, SF
 Marie-Andrée Martineau, SF
 Margaret Moïse, SF
 Huguette Picard, représentante du public

Activités

Au cours de l'exercice 2005-2006, aucune demande ni requête n'a été déposée au Comité de révision. En conséquence, le comité n'a pas donné d'avis concernant une décision de la Syndique.

sage-femme

Huguette Picard
 Présidente du comité de révision

Mandat

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre une professionnelle pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au Code des professions. Les membres du Comité sont nommés par le Bureau.

Membres

Mejda Shaeik SF secrétaire
Josée Lafrance, SF (depuis janvier 2006)
Martine Lemay, SF

Membre désigné par le gouvernement, après
consultation du Barreau, art. 117
Me Jean-Jacques Gagnon, Président

Activités

Le Comité de discipline n'a été saisi d'aucune plainte au cours de l'exercice 2005-2006. Durant l'exercice, la secrétaire a participé à des formations du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour mettre à jour ses connaissances dans le domaine.

Mejda Shaiek SF
Secrétaire

PRATIQUE ILLÉGALE

pratique illégale

Mandat

À l'automne 2005, un comité de surveillance de la pratique illégale a été mis sur pied pour traiter des signalements concernant des personnes qui, sans être membre de l'OSFQ, utilisent le titre de sage-femme, s'attribue un titre ou des initiales pouvant laisser croire qu'elles sont sages-femmes ou exercent une activité professionnelle réservée aux membres de l'OSFQ.

Membres

Jeen Kirwen, SF, responsable
Micheline Leduc, SF

Activités

La responsable a rencontré des ordres professionnels d'importance semblable à l'OSFQ au sujet du mode de fonctionnement du traitement de la pratique illégale. Un rapport détaillé a été présenté au Bureau de l'Ordre en janvier 2005.

À la demande du Bureau, une procédure détaillée du suivi d'une plainte a été élaborée, notamment sur les consultations avec un avocat, les modalités d'une enquête, les liens à faire avec le Bureau. Un plan d'action pour traiter les signalements a également été présenté et sera mis en oeuvre en 2006-2007.

Utilisation illégale du titre de sage-femme et exercice illégal d'activités professionnelles

Signalements	2
Dossier fermé	0
Poursuite pénale	0
Enquêtes en cours	4

sage-femme

Jeen Kirwen, SF
Responsable

ADMISSION À L'EXERCICE

*admission à
l'exercice*

Mandat

En 2005-2006, les mesures transitoires reliées au *Règlement sur les critères généraux de compétence et de formation*, conformément à l'article 57 de la Loi sur les sages-femmes, s'est terminé avec la fin du stage de la dernière candidate admise au moyen du processus d'évaluation rattaché au règlement.

La fonction actuelle de ce comité consiste principalement à appliquer le *Règlement sur le diplôme de formation donnant accès au permis*. Le comité doit :

- * Étudier le dossier de mise en candidature;
- * Faire l'étude des dossiers;
- * Recommander au Bureau l'admission de toute nouvelle candidate au permis.

Le Comité d'admission à l'exercice a aussi le mandat d'appliquer les mesures canadiennes de réciprocité.

Membres

Lucie Hamelin, SF, responsable du comité
Catherine Gerbelli, SF
Céline Lemay, SF
Zaza Meskine, SF

Activités

Le comité s'est réuni à quelques reprises durant l'année. Le comité a analysé le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OSFQ*. Il a documenté sa réflexion et soumis au Bureau ses suggestions.

Le comité a aussi recommandé l'émission de permis pour 7 diplômées de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en juin 2005, et pour une candidate ayant complété avec succès le processus d'évaluation.

*Règlement sur les critères généraux
de compétence et de formation*
CHEMINEMENT DES CANDIDATES

Étude de dossier



Examen écrit



Examen oral et clinique (ÉOS-ÉCOS)



Prescription de certains cours d'actualisation et stage évaluatif (EOD)



Permis

Lucie Hamelin, SF
Responsable

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

*comité de la
formation continue*

Mandat

- * Élaborer un programme de formation continue, le proposer au Bureau, l'implanter et l'évaluer.
- * Identifier les besoins de formation continue des membres de l'OSFQ
- * Collaborer avec les autres comités de l'OSFQ concernés par la formation continue, dont le comité d'inspection professionnelle.
- * S'assurer de la réalisation des activités de formation continue proposées avec les différentes instances : Le Regroupement Les sages-femmes du Québec (RSFQ) et autres organismes.
- * Participer aux différentes activités destinées aux comités de formation continue des ordres professionnels et assurer les liens avec les diverses instances : universités, associations canadiennes, etc.
- * Informer le Bureau de tout sujet pertinent et réaliser toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Bureau.

Membres

Isabelle Brabant, SF
Katie Drolet, SF
Sinclair Harris, SF
Rébecca St-Onge, SF

Activités

Le Comité de formation continue a rencontré le Comité d'inspection professionnelle pour discuter de certains thèmes de formation à organiser.

sage-femme

Isabelle Brabant, SF
pour le comité de formation continue

**COMITÉ PROVISOIRE
DE LA FORMATION
DES SAGES-FEMMES**

*comité provisoire
de la formation
des sages-femmes*

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ), des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des sages-femmes, conformément au *Règlement sur le comité de la formation des sages-femmes* à venir. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour la profession de sage-femme.

Membres

Raymonde Gagnon, SF, responsable à titre de présidente de l'OSFQ

Marie-Andrée Morisset, SF, représentante pour l'OSFQ

Rémi Tremblay, représentant pour la CRÉPUQ

Huguette Boilard, SF, représentante pour la CRÉPUQ

Céline Rousseau, représentante pour le ministère de l'Éducation

Activités

Le Comité provisoire de la formation a été mis sur pied en 2002 à la suite de demandes que l'OSFQ a adressées au ministre de l'Éducation et à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ). Les travaux du Comité provisoire de la formation ont conduit à la participation de l'OSFQ à la détermination des objectifs de l'examen final de type ECOS (examen clinique objectif structuré) avec l'Université du Québec à Trois-Rivières et ce pour chaque séance d'examen.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu une réunion.

COMITÉ PROVISOIRE
comité provisoire
DE LA FORMATION
de la formation
DES SAGES-FEMMES
des sages-femmes

Les travaux du comité ont porté sur la participation à la préparation du projet de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des sages-femmes du Québec.*

Le sous-comité OSFQ-UQTR pour étudier et évaluer le contenu du projet de Règlement sur les équivalences de diplôme et de formation s'est penché sur le

contenu du règlement afin de le rendre conforme aux exigences du *Règlement sur le diplôme donnant accès au permis* et à la pratique sage-femme au Québec.

Le sous-comité est formé des membres suivants : Josée Lafrance et Mejda Shaïek pour l'UQTR et Maggie Moïse et Dominique Porret pour l'OSFQ

Raymonde Gagnon, SF
Responsable du Comité

sage-femme

ÉTUDE ET ENQUÊTE SUR LES MORTALITÉS ET MORBIDITÉS PÉRINATALES

Mandat

- * Recueillir toute information pertinente dans les cas de mortalité ou morbidité périnatales.
- * Compiler toutes les données nécessaires advenant la mortalité ou la morbidité périnatales.
- * Au terme de toute enquête concernant la mortalité ou la morbidité périnatales, remettre au Bureau les commentaires ou les recommandations visant l'amélioration de la pratique sage-femme.

Membres

Johanne Gagnon, SF, responsable du comité
Isabelle Gascon, SF, secrétaire
Caroline Paquet, SF

Au cours de l'année 2005-2006, les dossiers soumis pour vérification ont été compilés et le comité a amorcé la phase d'analyse des données qui conduira par la suite à l'établissement de commentaires ou recommandations visant l'amélioration de la pratique sage-femme au Québec.

Activités

Le formulaire de déclaration obligatoire d'un décès périnatal destiné à l'exercice sage-femme, élaboré en 2004, est maintenant utilisé pour la collecte des données par toutes les maisons de naissance.

Le prochain exercice portera sur les dossiers soumis en 2004 et 2005.

Isabelle Gascon, SF
Secrétaire

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

*comité de
développement*

Mandat

Créé en 2005, le comité de développement de la pratique sage-femme a reçu le mandat de maintenir la spécificité de la pratique sage-femme en regard des projets de développement de la pratique au Québec et des nouveaux projets. Le comité doit aviser le Bureau de toute nouvelle demande qui lui est acheminée. Il doit établir des liens avec le comité de développement du Regroupement des Sages-femmes du Québec (RSFQ) pour harmoniser leur mandat respectif.

Objectifs

- * Développer une grille d'analyse en rapport avec la spécificité de la pratique sage-femme, telle que définie dans la philosophie sage-femme, la *Loi sur les sages-femmes* et les normes de pratique des sages-femmes.
- * Évaluer tous les projets de développement de la pratique sage-femme.
- * Faire des recommandations à la suite d'une évaluation et les transmettre au Bureau de l'Ordre.

Membres

Christiane Léonard, SF, présidente du comité
Céline Lemay, SF.
Lucie Hamelin, SF.
Catherine Chouinard, représentante du public

Bureau. La grille a été ajustée en tenant compte des commentaires du Bureau. À partir de cette grille, le comité a fait parvenir ses observations aux responsables des projets.

Activités

Le comité s'est réuni huit (8) fois. Quelques réunions ont été tenues par conférence téléphonique. Le comité s'est penché sur des projets de maison de naissance. Il a conçu une grille d'évaluation des projets qui a été soumise au

sage-femme

Christiane Léonard, SF
Présidente du comité

REPRÉSENTATION À DIFFÉRENTS COMITÉS

Plusieurs membres ont participé à des comités et ont concouru à faire avancer des dossiers. L'OSFQ entend souligner leur contribution et faire part à l'ensemble des membres de l'apport indéniable de leur collaboration à différents niveaux.

Leur présence à ces comités a soutenu le développement de la profession et assuré son rayonnement.

Membres

Mejda Shaiek	Comité québécois d'allaitement Comité de certification Programme initiative amis des bébés (IAB)
Isabelle Brabant	Comité d'orientation pour la mise à jour de la Politique de périnatalité
Lucie Hamelin	Préparation d'un examen national par le CMRC
Anne Piltan	Préparation d'un examen national par le CMRC
Dominique Porret	Préparation d'un examen national par le CMRC
Christine Roy	Préparation d'un examen national par le CMRC
Johanne Gagnon	Comité de suivi de l'évaluation de la pratique sage-femme du MSSS
Marleen Dehertog	Plan québécois contre la pandémie d'influenza
Sandra Demontigny	Plan québécois contre la pandémie d'influenza
Maggie Moïse	CMRC
Françoise Dufresne	déléguée substitut CMRC

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

sage-femme



Comptables Agréés
Chartered Accountants
S.E.N.C.R.L.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

**Aux Membres du Conseil d'administration de
l'Ordre des Sages-Femmes du Québec**

Nous avons vérifié le bilan de "L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC" au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rochon Legault

Comptables Agréés.

Montréal,
le 20 juin 2006.

ÉTATS FINANCIERS

états financiers

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006		2005
PRODUITS			
Cotisations des membres	119 190	\$	106 140
Subventions de l'Office des professions	25 137		96 000
Subventions de Finances Québec	3 600		-
Revenus de placements et d'administration	3 487		4 218
Mise en candidatures - stages et examens	2 000		14 750
	153 414		221 108
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	72 129		56 078
Honoraires d'impartition - bureau et secrétariat	16 998		25 225
Honoraires professionnels	29 060		24 586
Loyer	13 440		13 163
Réunions du Bureau de l'Ordre	16 263		11 381
Comité d'inspection professionnelle	13 232		6 877
Syndic	1 915		-
Autres comités de l'Ordre	5 040		3 991
Télécommunications	5 287		5 233
Achats de services	4 353		2 235
Cotisations et abonnements	4 067		2 057
Poste et messagerie	3 655		3 996
Frais de déplacements et d'hébergement - hors comités	3 286		2 979
Location d'équipements	2 940		1 239
Fournitures de bureau	2 836		2 229
Imprimerie et documentation	2 422		2 081
Taxes et permis	2 002		567
Supervision des stages	2 000		-
Assurances	1 856		2 824
Formation	1 520		130
Congrès et colloques	1 342		2 394
Publicité	1 193		6 559
Intérêts et frais bancaires	593		552
Frais de réunions	574		1 047
Frais de représentation	272		300
Conception d'examens	-		13 117
Mauvaises créances	-		2 000
Gain sur radiation de créances	(4 085)		-
Équipements et fournitures (Note 2)	1 250		4 213
	205 440		197 053
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES			
(CHARGES SUR LES PRODUITS)	(52 026)	\$	24 055
Résultats (Note 5)			\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS
*etats financiers***ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT	120 841 \$	96 786 \$
Excédent des produits sur les charges (Charges sur les produits)	(52 026)	24 055
SOLDE À LA FIN	68 815 \$	120 841 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

états financiers

BILAN

AU 31 MARS 2006

	2006		2005
ACTIF			
COURT TERME			
Encaisse	14 530	\$	90 461
Placement - marché monétaire	81 277		79 526
Débiteurs (Note 3)	2 983		2 083
Frais payés d'avance et dépôts	3 509		2 674
	102 299	\$	174 744

PASSIF

COURT TERME

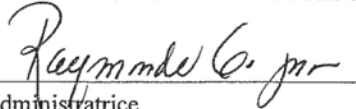
Comptes à payer et frais courus	19 900	\$	33 439	\$
Salaires et déductions à la source à payer	13 584		5 030	
Taxes de vente à payer	-		3 632	
Cotisations de membres perçues d'avance	-		11 802	
	33 484		53 903	

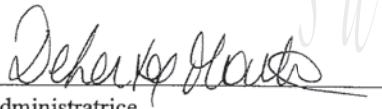
ACTIFS NETS

Non grevés d'affectation	68 815		120 841	
	102 299	\$	174 744	\$

Engagements contractuels (Note 4)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Administratrice


Administratrice

ÉTATS FINANCIERS

états financiers

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (Charges sur les produits)	(52 026) \$	24 055 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(900)	355
Frais payés d'avance et dépôts	(835)	(1 068)
Comptes à payer et frais courus	(13 539)	25 895
Taxes de vente à payer	(3 632)	3 632
Salaires et déductions à la source à payer	8 554	3 033
Cotisations de membres perçues d'avance	(11 802)	11 802
	(22 154)	43 649
	(74 180)	67 704
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 751)	(1 298)
	(1 751)	(1 298)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	(75 931)	66 406
ENCAISSE AU DÉBUT	90 461	24 055
ENCAISSE À LA FIN	14 530 \$	90 461 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2006

NOTE 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué par le Gouvernement du Québec en vertu du projet de Loi 28, sanctionné le 19 juin 1999. L'objectif de l'organisme est d'assurer la protection du public relativement aux services rendus par ses membres exerçant la profession de sages-femmes au Québec.

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

CONSTATATION DES APPORTS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

IMMOBILISATIONS

La politique de l'organisme est de comptabiliser les acquisitions d'immobilisations en charges de l'exercice, conformément aux principes comptables concernant les immobilisations détenues par de petits organismes. Les immobilisations sont comptabilisées sous la rubrique "Équipements et fournitures". Les catégories d'immobilisations acquises se détaillent comme suit:

	Solde 2005	Acquisition	Solde 2006
Équipements informatiques	9 084 \$	960 \$	10 044 \$
Équipements, mobilier de bureau et fournitures	15 706	290	15 996
Système téléphonique	3 238	-	3 238
	28 028 \$	1 250 \$	29 278 \$

NOTE 3 - DÉBITEURS

	2006	2005
Cotisations des membres et mise en candidatures à recevoir	2 179 \$	2 083 \$
Taxes de vente à recevoir	804	-
	2 983 \$	2 083 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2006

NOTE 4 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un contrat de location-exploitation relatif à ses locaux, à effectuer des versements minimums futurs totalisant 1 020 \$, excluant les taxes de vente. Les paiements minimums pour le prochain exercice s'établissent comme suit:

	2007
	-
	1 020 \$

De plus, l'organisme s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation relatifs à des équipements de bureau, à effectuer des versements minimums trimestriels de 735 \$, excluant les taxes de vente.

NOTE 5 - RÉSULTATS

2006

2005

MISE EN CANDIDATURES
PRODUITS

Inscriptions aux examens	-	\$	14 750	\$
Inscriptions aux stages	2 000		-	
	2 000		14 750	

CHARGES

Supervision des stages	2 000		-	
Conception d'examens	-		13 117	
	2 000		13 117	

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR

LES CHARGES	-	\$	1 633	\$
--------------------	---	----	-------	----

NOTE 6 - INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les produits de l'Ordre ne provenant majoritairement que de deux (2) sources, notamment les cotisations des membres à 78% (57% en 2005) et la subvention de l'Office des professions à 16% (43% en 2005), leur utilisation est confondue. Toutefois, la subvention de l'Office des professions est, en majeure partie, utilisée pour les salaires et avantages sociaux ainsi que pour les honoraires professionnels.

NOTE 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS
Risque de crédit

L'organisme consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. L'organisme ne court aucun risque de crédit important à l'égard d'un membre. Un membre qui ne verse pas sa cotisation est exposé à une radiation du Tableau de l'Ordre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2006

NOTE 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (Suite)**Risque de taux d'intérêts**

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements. Le rendement moyen réalisé est de 2.18% (1.65% en 2005) et le placement est encaissable en tout temps, sans pénalité.

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, du placement, des cotisations à recevoir, des comptes à payer et frais courus ainsi que des salaires à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

sage-femme

Le texte qui suit a été adopté par les membres du Bureau de l'Ordre des sages-femmes du Québec le 29 mars 2002. Celui-ci est tiré de la Philosophie adoptée par l'assemblée générale du Regroupement Les sages-Femmes du Québec en juin 1996.

LA PRATIQUE DES SAGES-FEMMES est basée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes.

LES SAGES-FEMMES reconnaissent que l'accouchement et la naissance appartiennent aux femmes et à leur famille. La responsabilité des professionnelles¹ de la santé est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour accoucher avec leur pouvoir, en sécurité et dans la dignité.

LES SAGES-FEMMES respectent la diversité des besoins des femmes et la pluralité des significations personnelles et culturelles que les femmes, leur famille et leur communauté attribuent à la grossesse, à la naissance, et à l'expérience de nouveau parent.

LA PRATIQUE DES SAGES-FEMMES s'exerce dans le cadre d'une relation personnelle et égalitaire, ouverte aux besoins sociaux, culturels et émotifs autant que physiques des femmes. Cette relation se bâtit dans la continuité des soins et des services durant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

LES SAGES-FEMMES encouragent les femmes à faire des choix quant aux soins et services qu'elles reçoivent et à la manière dont ceux-ci sont prodigués. Elles conçoivent les décisions comme

résultant d'un processus où les responsabilités sont partagées entre la femme, sa famille (telle que définie par la femme) et les professionnelles de la santé. Elles reconnaissent que la décision finale appartient à la femme.

LES SAGES-FEMMES respectent le droit des femmes de choisir leur professionnelle de la santé et le lieu de l'accouchement, en accord avec les normes de pratique de l'Ordre des sages-femmes du Québec. Les sages-femmes sont prêtes à assister les femmes dans le lieu d'accouchement de leur choix, incluant le domicile.

LES SAGES-FEMMES considèrent que la promotion de la santé est primordiale dans le cycle de la maternité. Leur pratique se base sur la prévention et inclut un usage judicieux de la technologie.

LES SAGES-FEMMES considèrent que les intérêts de la mère et de son enfant à naître sont liés et compatibles. Elles croient que le meilleur moyen d'assurer le bien-être de la mère et de son bébé est de centrer leurs soins sur la mère.

LES SAGES-FEMMES encouragent le soutien des familles et de la communauté comme moyens privilégiés de faciliter l'adaptation des nouvelles familles.

¹ Afin d'alléger le texte, le féminin est utilisé pour désigner les deux sexes.